





POUR QUI?



- Vous êtes élu ou agent d'une commune, d'une intercommunalité, d'un département ou d'une région,
- Vous agissez au sein de votre collectivité dans les domaines de l'action éducative, de la mobilité des jeunes, de la petite enfance, du développement durable, du numérique, de la culture, de l'action sociale, de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, de l'aide aux personnes âgées, de l'économie locale...,
- Vous travaillez en lien avec les écoles, structures périscolaires, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, ou avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et de l'insertion professionnelle, et vous souhaitez encourager les initiatives citoyennes sur vos territoires,
- Vous êtes engagé auprès de publics prioritaires habitant en zone rurale, dans un quartier de la politique de la ville ou sur un territoire relevant de la politique d'éducation prioritaire,



Les financements Erasmus+ sont faits pour vous et les publics que vous accompagnez!

ERASMUS+ ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quelques chiffres

+80%

c'est l'augmentation du budget du programme européen Erasmus+ pour la période 2021-2027 par rapport à 2014-2020





69

collectivités territoriales ont participé à 224 projets Erasmus+ depuis 2014





287 361 €

c'est le montant moyen des financements attribués aux collectivités territoriales coordinatrices d'un projet de mobilité





109 042€

c'est le montant moyen des financements attribués aux collectivités territoriales coordinatrices d'un projet de partenariats



Découvrez plus en détails les opportunités du programme Erasmus+ pour les collectivités territoriales, ainsi que des exemples de projets grâce au code :



POUR QUOI FAIRE?

Le programme européen Erasmus+ finance des projets dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport :

Action clé 1

Les projets européens de mobilité

Il est possible de partir en mobilité en Europe et au-delà pour se former, découvrir des systèmes éducatifs différents, de nouvelles approches et méthodes de travail, approfondir ses compétences linguistiques et professionnelles, ou tout simplement s'ouvrir à une autre culture. La durée de la mobilité peut varier de 2 jours à 12 mois selon votre profil et le type d'activité réalisée.

QUELS BÉNÉFICES?

- Favoriser le développement professionnel, l'ouverture interculturelle et l'égalité des chances : grâce au programme Erasmus+, citoyens, agents et élus partent suivre des formations, observer des pratiques innovantes et rencontrer leurs homologues en Europe. Objectif : monter en compétences pour offrir aux usagers, en particulier aux publics les plus défavorisés, un accompagnement et un service de qualité.
- Réunir les acteurs du domaine éducatif, social ou économique de son territoire autour d'une ambition commune pour créer des synergies et instaurer un lien durable et de qualité : la rencontre avec des partenaires européens apporte une valeur ajoutée à la collaboration entre les acteurs du territoire.
- S'ouvrir à l'Europe, développer des collaborations au-delà des frontières et enrichir ses activités d'une vision européenne pour dynamiser le tissu économique local et renforcer l'attractivité : le programme européen Erasmus+ concourt au rayonnement des territoires.

Action clé 2...

Les projets européens de partenariats

Vous pouvez aussi impulser des projets européens de partenariats, échanger des pratiques professionnelles ou expérimenter des méthodes de travail et des outils innovants avec des partenaires européens (collectivités locales, organisations publiques ou privées, entreprises, associations, ONG, établissements scolaires...).

TÉMOIGNAGE

Le Département est accrédité pour coordonner un consortium facilitant l'accès au programme Erasmus+ des collèges sur la période 2021-2027. Il s'agit ainsi de permettre des mobilités d'élèves en Europe pour qu'ils aillent se questionner avec d'autres élèves européens sur les enjeux du développement durable, de l'égalité filles-garçons, de la citoyenneté européenne. La priorité sera donnée aux élèves les plus en difficulté. Ce projet concerne également les agents et les élus départementaux qui pourront partir observer des expériences innovantes pour ensuite s'en inspirer dans le cadre de nouveaux projets menés en Ille-et-Vilaine. »

Céline Bourdais, du Département d'Ille-et-Vilaine, au sujet de l'accréditation Erasmus+ dans le secteur de l'enseignement scolaire.



/ À SAVOIR



Pour les projets européens relevant du secteur de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, la collaboration avec les autorités éducatives de son territoire est essentielle.





Les financements européens Erasmus+ couvrent vos frais de déplacement, ainsi que vos frais d'hébergement, de restauration et de transport sur place. Ils peuvent également prendre en charge les frais d'inscription à des cours ou à des séminaires de formation, ou encore les coûts liés à la production et à la diffusion de résultats dans le cas d'un projet de partenariats (serious game, vidéo, site internet, application mobile, guide...).
Un montant forfaitaire soutient par ailleurs les dépenses de votre collectivité

territoriale pour la gestion administrative et financière du projet européen Erasmus+. Les cofinancements ne sont pas obligatoires mais sont à privilégier.

Le financement européen Erasmus+ peut être complété par d'autres aides, nationales ou locales

C'EST NOUVEAU!

- > Pour les mobilités utilisant des moyens de transport écoresponsables ayant un impact carbone moindre (train, bus, covoiturage), le programme prévoit un soutien financier complémentaire.
- > Pour les participants ayant moins d'opportunités éligibles, un forfait complémentaire est versé aux structures organisatrices. Concernant le secteur de l'enseignement supérieur, une aide financière renforcée est également attribuée directement aux participants.

Accréditation Erasmus+ = un accès garanti au financement!

Grâce à l'accréditation Erasmus+, nouvelle modalité d'accès aux financements pour la mobilité, les démarches administratives et financières sont simplifiées. Une fois obtenue, l'accréditation Erasmus+ est valable jusqu'en 2027 et permet de procéder, chaque année, à une demande simplifiée de financements avec l'assurance de recevoir un montant minimum de subvention!

/ À SAVOIR /

- > Pour les personnes en situation de handicap ou souffrant d'une affection de longue durée (ALD), le programme européen Erasmus+ peut prendre en charge les dépenses supplémentaires nécessaires à leur mobilité, y compris un éventuel accompagnateur.
- > Pour les participants issus des Outre-mer, un financement spécifique peut être accordé pour contribuer à couvrir les frais de voyage plus élevés.

TÉMOIGNAGE ...

La Région s'engage pour développer la mobilité des jeunes de son territoire. Elle porte un consortium Erasmus+ dédié à la mobilité des publics en formation professionnelle : apprentis, jeunes en insertion et élèves des filières sanitaire et sociale. Cette dynamique permet de créer de nombreuses synergies sur un territoire et de soutenir les actions de mobilité des organismes de formation et d'insertion en facilitant l'accès aux financements. Elle concourt aussi au développement de l'offre de mobilité régionale ; l'impact pour les jeunes d'Occitanie est considérable en matière de développement des compétences, d'insertion professionnelle et d'ouverture sur le monde. »

Frédéric Bacqua, de la Région Occitanie, au sujet d'un projet de mobilité dans le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels.



QUI SONT LES PUBLICS AVEC MOINS D'OPPORTUNITÉS ?

Pour rendre la mobilité européenne et internationale accessible à tous, le programme Erasmus+ prévoit un accompagnement renforcé des participants ayant plus de difficulté à accéder aux opportunités de mobilité, par les organisations d'envoi. Ce soutien peut prendre la forme d'une information personnalisée, d'une préparation culturelle et linguistique soutenue, ou d'un complément financier pour tenir compte des situations individuelles et des besoins particuliers de ceux qui rencontrent des obstacles en raison de leur origine sociale, de leur faible niveau linguistique, de leurs difficultés financières ou encore d'un handicap.

QUELLES **DESTINATIONS?** AVEC DES **PARTENAIRES** ISSUS DE QUELS **PAYS?**

Les mobilités peuvent être organisées à destination des 32 autres pays participant au programme européen Erasmus+: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.



En plus des partenaires européens issus de ces 32 pays, il est possible d'associer un ou plusieurs partenaires français à son projet de partenariat.

TÉMOIGNAGE

Nous avons pu monter un projet sur la participation citoyenne inclusive et convaincre nos élus d'y participer. Les actions ont permis de mettre en place un cycle de rencontres entre agents, élus et habitants (bénévoles occasionnels du Service Public), avec l'organisation de visites d'études dans les structures partenaires. Grâce à cette expérience interculturelle, les participants remettaient en question leurs propres pratiques et innovaient en se lançant dans l'expérimentation de nouveaux outils. À titre d'exemple, suite à ce projet, la commune de Billère a mis en place un budget participatif. »

Céline Garlenq, de la Ville de Billère, au sujet d'un projet de partenariat de l'éducation des adultes.





À la suite du Brexit, le Royaume-Uni n'est plus un pays participant au programme Erasmus+ depuis le 1er janvier 2021. Néanmoins, pour les secteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et la formation professionnels, des mobilités vers le Royaume-Uni restent possibles : ce sont les mobilités dites « hors Europe ».

COMMENT SE LANCER?

- Identifiez le domaine du programme dans lequel s'inscrit votre projet (enseignement scolaire, éducation des adultes, enseignement et formation professionnels, enseignement supérieur, jeunesse, sport).
- 2. Définissez le type de projet qui correspond à vos besoins et ambitions : projet de mobilité (action clé 1) ou projet de partenariats (action clé 2).
- Informez-vous sur les dates du prochain appel à propositions pour candidater



PAS DE PANIQUE!

Je ne parle pas anglais: la candidature peut être rédigée en français et la montée en compétences linguistiques peut être l'un des objectifs visés par le projet européen Erasmus+.

Remplir le formulaire de candidature :

le formulaire de candidature structure le projet et doit être envisagé comme un outil et non comme un obstacle. C'est l'organisme qui le dépose et ses partenaires qui en fixent les objectifs, la nature des activités et les résultats attendus. Le suivi administratif et financier de mon projet :

le financement des projets Erasmus+ fonctionne essentiellement avec des forfaits, ce qui en facilite le montage et allège le nombre de pièces justificatives à fournir.

Ma collectivité est petite : toutes les candidatures sont recevables si leurs objectifs sont bien corrélés à des besoins spécifiques. Une petite commune peut tout à fait se lancer dans Erasmus+.

Quelle temporalité pour le versement de la subvention ? Jusqu'à 80 % de la subvention européenne Erasmus+ sont versés au démarrage du projet. Et aucun cofinancement n'est obligatoire.

Bons plans

- > Trouvez des partenaires européens grâce aux Rencontres européennes Erasmus+ (TCA) organisées par les agences nationales Erasmus+, et à la plateforme Epale pour les professionnels de l'éducation et de la formation des adultes
- > Inspirez-vous d'autres projets avec :
 - la plateforme ERASMUS+ PROJECT RESULTS
 - les recueils de projets publiés par l'agence Erasmus+ France
 - la galerie de projets du site de l'agence Erasmus+ France
 - les #ErasmusDays
- ➤ Appuyez-vous sur des personnes ressources : les développeurs Erasmus+ ou les équipes de l'agence Erasmus+ France









👆 Informez-vous sur l'actualité du programme : > en suivant les comptes LinkedIn et réseaux sociaux de l'Agence Erasmus+ @ErasmusplusFR









> en s'inscrivant gratuitement à son infolettre : agence.erasmusplus.fr/newsletter













